

# BPJEPS spécialité animateur Mention Animation Socio-Éducative ou Culturelle

BPJEPS - Spécialité Animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle. RNCP39926- Certificateur Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques - Date d'échéance de l'enregistrement : 29-11-2029

# Objectifs:

- Former des animateurs polyvalents capable d'initier tous les publics aux activités éducatives culturelles, d'expression, scientifiques et techniques
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge des différents publics
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en promotionnant, valorisant ses activités et pratiques liées aux valeurs de l'Education Populaire

#### Public cible:

Notre BPJEPS Animation Socio-Éducative est destiné aux personnes souhaitant travailler auprès de publics diversifiés, concevoir et mettre en place des projets d'animation et d'activités :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 18 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS,
- Titulaires du BAFA ou d'un CPJEPS
- Animateurs socio-culturels en temps partiels ou temps complets
- En reconversion professionnelle

#### Prérequis:

- Être titulaire du PSE1 ou d'un diplôme équivalent
- Justifier d'une expérience d'animation auprès d'un groupe d'une durée de 200 heures

#### Déroulement de la formation :

29 septembre 2025 jusqu'au 30 septembre 2026

En Pays de la Loire : Angers, Nantes et Cholet (sous réserve d'habilitation)

Pour le BPJEPS ASEC sous statut stagiaire de la formation professionnelle :

- 13 regroupements (de 3 à 10 jours) à IRSS : 600h
- 30 regroupements (de 3 à 5 jours) en structure de stage : 924 h/an

## Pour le BPJEPS ASEC sous statut salarié dont apprenti :

- 13 regroupements (de 3 à 10 jours) à IRSS : 600h
- 38 regroupements (de 3 à 5 jours) en structure de stage : 1197 h/an

En Bretagne, Normandie et Centre Val de Loire: Brest, Caen et Tours (sous réserve d'habilitation)



Pour le BPJEPS ASEC sous statut stagiaire de la formation professionnelle :

2 jours en formation à IRSS par semaine: 600 h/an

• 3 jours en structure de stage par semaine: 924 h/an

Pour le BPJEPS ASEC sous statut salarié dont apprenti :

• 2 jours en formation à IRSS par semaine: 600 h/an

• 3 jours en entreprise par semaine: 1185 h/an

# **Programme:**

|   | - Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement                                      |
|---|---|
|   | de la structure d'alternance, des besoins des publics et des  |
| BC1 : Concevoir et mettre en                                      | financements/ressources mobilisables.   |
| oeuvre des projets d'animation                                    | - Proposition de projet dans la structure d'alternance répondant à  |
| dans le cadre de l'organisation de                                | l'évolution des besoins des publics.  |
| travail d'une structure du champ du                               | •   |
| sport ou de l'animation   | projet.   |
|   | - Evaluation du projet mis en place et transmission d'informations sur                                      |
|   | les publics accueillis.   |
|   | - Communiquer des informations sur les activités proposées par la   |
|   | structure d'alternance en tenant compte des pratiques et consignes  |
|   | en vigueur.   |
|   | - Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des  |
|   | publics.  |
| BC2 : Valoriser les activités et les                              | - Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des  |
| projets d'une structure du champ                                  | objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources  |
| du sport ou de l'animation  | mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure d'alternance.                                       |
|   | - Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une  |
|   | animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux  |
| DC2 Constant in the   | particularités des publics.   |
| BC 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences |   |
| d'animation et des séances  | Organiser et évaluer les activités  |
| d'activités culturelles, éducatives ou                            | Encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM<br>Accueillir les publics enfants, adolescents et les animateurs |
| sociales dans le cadre du projet et                               | Accueiliii les publics efficifits, audiesceffts et les affillateurs   |
| de l'organisation de la structure                                 |   |
| BC 4 : Organiser et encadrer le «                                 | Situer son activité d'animation dans un territoire  |
| vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure   | Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la  |
|   | mention LTP en référence au projet de la structure  |
| proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle | Conduire les activités d'animation  |
| u ammation socioculturelle  |   |

## Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacun des BC. Il est nécessaire de valider chacun d'eux pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des BC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance
- Dossiers et soutenance

## Méthodes mobilisées:



Les formations se déroulent en présentiel.

Environ 40% des volumes de formation sont dévolus aux temps de formation « théoriques » sur la connaissance des publics, la démarche de projet, la règlementation des structures, la communication, l'éducation populaire.

Environ 60% des volumes de formation sont dévolus aux temps de formation « pratiques » et pédagogiques sur les activités socio-éducatives, les activités culturelles et d'expression, les activités scientifiques et techniques, la construction de séance et leur animation.

Selon les matières enseignées et les compétences visées, le méthodes et moyens pédagogiques peuvent varier.

Méthode expositive (dire) : transmission de connaissances structurées sous forme d'exposés.

Méthode interactive (faire dire): positionnement de l'apprenant dans une pédagogie participative (en petit groupe ou individuellement). Il construit son savoir par succession de questions et réponses.

Méthode pro-active (faire faire): à travers de études de cas, l'apprenant (en groupe ou sous-groupe) est amené à rechercher les éléments de savoir nécessaires à la résolution de sa problématique (méthode du brainstorming, de la classe inversée).

Méthode démonstrative (faire puis faire faire) : présentation des gestes et processus nécessaires à la réalisation d'opérations techniques puis accompagnement à l'exécution de ces gestes par l'apprenant. Chaque apprenant dispose d'un Espace Numérique de Travail (ENT) via un compte Microsoft Office 365 et une adresse email IRSS personnelle.

#### Formateurs:

- Formateurs pour Adultes
- Animateurs Socio-culturels
- Responsables de structures
- Intervenants professionnels (animateurs...)

### Effectif:

Entre 8 et 25 apprenants maximum en équivalent temps plein.

# Planning de formation :

• Rentrée: 29 septembre 2025

• Fin de formation: 30 septembre 2026

• Amplitude Horaire : de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des missions ponctuelles peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

## Lieux de formation (sous réserve d'habilitation) :

• IRSS ANGERS: 229, rue du Dr Guichard - 49000 Angers

IRSS BREST : 2 Rue Édouard Belin 29200 Brest



- IRSS CAEN : 147 rue de la Délivrande 14000 Caen
- IRSS CHOLET : Eurespace Rue Eugène Brémond 49300 Cholet
- IRSS NANTES: 10 bis, Rue René Viviani 44200 Nantes
- IRSS TOURS : 47 rue de la Parmentière 37520 Tours-La Riche



#### Tarifs 2025-2026:

- 9,90 €/h en financement individuel personnel
- 13 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation ou Pro-A (ex-période de professionnalisation) ...
- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'OPCO.

#### **Chiffres Clés**

IRSS organisait jusqu'alors un bi-qualifiant APT-LTP. En 2024, cette formation est remplacée par un mono-qualifiant LTP. Aucun chiffre n'est disponible à jour pour cette formation.

Trouvez les données officielles sur le site web :

https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

# Validation des blocs de compétences (UC) :

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son BPJEPS.
- Cette validation se fait tout au long de la formation.
- Chacun des blocs présente 2 certifications, 1 premier et 1 secons passage.

#### Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- De candidature à la formation dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 mois avant la date d'entrée en formation.
- De validation de l'inscription -réponse dans la semaine suivant la réception du dossier d'inscription de mai à début septembre (calendrier régional DRAJES de la région concernée). Les entrées en formation se réalisent en septembre.

#### **Equivalences et passerelles :**

- Passage des certificats complémentaires, dont le Certificat de Direction d'Accueil Collectif de Mineurs.
- DEJEPS ASEC pour la coordination de projets.

### Poursuite de parcours et débouchés

- Animateur socio-culturel en association, collectivités territoriales, EPHAD, Structures culturelles et dans le secteur marchand.
- Concours de la fonction publique territoriale (animateur territorial)
- Autre BPJEPS
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.